



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2019-043

PUBLIÉ LE 15 MAI 2019

Sommaire

Préfecture des Landes

40-2019-05-14-011 - Arrêté n°2019-156/SC/BMI complétant l'arrêté n°2017-104/DRLP/BINE du 9 mars 2017 pris en application de l'arrêté ministériel n°INTD1703722A en date du 9 février 2017 relatif à la mise en œuvre dans le département des Landes des dispositions prévues par le décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité (2 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2019-05-14-011

Arrêté n°2019-156/SC/BMI

complétant l'arrêté n°2017-104/DRLP/BINE du 9 mars
2017

pris en application de l'arrêté ministériel
n°INTD1703722A en date du 9 février 2017 relatif à la
mise en œuvre dans le département des Landes des
dispositions prévues par le décret n°2016-1460 du 28
octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de
données à caractère personnel relatif aux passeports et aux
cartes nationales d'identité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Service de la citoyenneté

Mont-de-Marsan, le 14 mai 2019

Bureau des migrations et de l'intégration

**Arrêté n°2019-156/SC/BMI
complétant l'arrêté n°2017-104/DRLP/BINE du 9 mars 2017
pris en application de l'arrêté ministériel n°INTD1703722A en date du 9 février 2017 relatif à la
mise en œuvre dans le département des Landes des dispositions prévues par le décret n°2016-
1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère
personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité**

**Le préfet des Landes,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-2-1 ;

Vu le décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 modifié instituant la carte nationale d'identité ;

Vu le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 modifié relatif aux passeports ;

Vu le décret n° 2016 – 1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité et notamment son article 29 ;

Vu l'arrêté ministériel n°INTD1703722A en date du 9 février 2017 relatif à la mise en œuvre dans le département des Landes des dispositions prévues par le décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité,

VU l'arrêté de Monsieur le préfet des Landes en date du 7 janvier 2019, régulièrement publié au recueil des actes administratifs, portant délégation de signature à Monsieur Yves MATHIS, secrétaire général de la préfecture des Landes ;

VU l'arrêté n°2017-104/DRLP/BINE du 9 mars 2017 pris en application de l'arrêté ministériel n°INTD1703722A en date du 9 février 2017 relatif à la mise en œuvre dans le département des Landes des dispositions prévues par le décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Landes,

Préfecture des Landes
24-26 rue Victor Hugo – 40021 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 06 58 06 – Fax : 05 58 75 83 81
Adresse internet : <http://www.landes.gouv.fr>



ARRETE

Article 1^{er} : A la liste des mairies figurant à l'article 1 de l'arrêté n°2017-104/DRLP/BINE du 9 mars 2017 sus-visé est ajoutée la mairie de *Saint-Vincent-de-Tyrosse*.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Landes, la sous-préfète de l'arrondissement de Dax, le maire de Saint-Vincent-de-Tyrosse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yves MATHIS